

République Française.
Département du Cantal.
Commune de Naucelles.

REUNION du 7 Janvier 2020.

Nombre de membres: 19. En exercice: 19. Présents: 17 Représentés: 2
Date de convocation: 27/12/2019.

Le sept janvier deux mil vingt, à 20 h 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Christian POULHES, maire.

Étaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :

Michel ARRESTIER, Céline ARSAC, Hélène BACHELERY, Bernard CHALIER, Marie-Christine CLUSE, Muriel FALISSARD, Marjorie FREYSSAC, Christian GASTON, Evelyne LADRAS, Michel LAVAL, ~~Marie MALROUX~~, Jacky MARGE, Jean-Philippe MONCANIS, Jacques MURATET, ~~Corinne PLANTADE~~, Christian POULHES, Jean-Pierre REYT, Christine TOUZY, Patrick VISI.

Absent excusé : Marie MALROUX, Corinne PLANTADE

Pouvoirs : Marie MALROUX à Christian POULHES, Corinne PLANTADE à Muriel FALISSARD

Michel LAVAL a été élu secrétaire.

Adoption du P.V. de la séance du 3 Décembre 2019

Vote : (dont 2 pouvoir(s)) Abstention : 3 voix - Contre : 0 voix - Pour : 16 voix

Enfance, culture, information, relations extérieures

Les bulletins sont prêts pour ce week-end. Faire attention aux cartons d'invitation aux vœux à la population.

Ces derniers auront lieu le 18 Janvier à 17h30

Un CCAS est prévu le 16 Janvier à 20h.

Le repas des aînés aura lieu le 26 Janvier 2020.

Finances, administration générale, sports

Monsieur le Maire explique que ce premier conseil de l'année concerne en partie les demandes de subventions DETR qui doivent être envoyées avant le 15 Janvier 2020 à la Préfecture.

Concernant les vœux aux personnels, il annonce une nouvelle arrivée à la SMA. Mme Marina BLONDEAU en remplacement de Mme Joanna GARVI partie pour suivre son conjoint au 31 Décembre 2019.

2020 – 001- Demande de subvention DETR 2020 pour le pont amont de Veyrières :

Monsieur le Maire rappelle que 'il est de plus en plus fréquemment l'objet de submersions lors des épisodes pluvieux.

Les travaux préconisés par le bureau d'études IDDRE permettront d'éviter le risque de submersion, l'inondation des riverains les plus exposés et de la chaussée.

Le dossier a été présenté et retenu au Fonds Cantal Solidaire, période 2019/2021.

La commune de NAUCELLES a demandé l'entreprise STAP 15 d'effectuer un devis.

Le montant de ces travaux est estimé à 37 705.00 € HT.

Le financement sera le suivant :

D.E.T.R. 50% des montants H.T éligibles	.18 852.50 €
Fonds Cantal Solidaire 21% des montants H.T éligibles	8 .000.00 €
Autofinancement (Emprunt) 29%	10 852.50 €
Total HT	37 705.00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Autorise Monsieur le Maire à formuler cette demande à Madame le Préfet pour le 15 Janvier 2020 au plus tard,

Autorise Monsieur le Maire à rechercher toute autre possibilité de financement.

Vote : (dont 2 pouvoir(s)) Abstention : 0 voix - Contre : 0 voix - Pour : 19 voix

2020 –002 - Demande de subvention DETR 2020 pour le numérique à l'école :

Monsieur le Maire rappelle que la commune de NAUCELLES a demandé l'entreprise Informatique 15000 et à l'entreprise RESINTEL un devis chacun pour le numérique sur toute l'école maternelle et primaire.

Le montant de ces travaux est estimé à 20 882.10 € HT.

Le financement sera le suivant :

D.E.T.R. 50% des montants H.T éligibles	.10 441.05 €
Autofinancement (Emprunt) 50%	10 441.05 €
Total HT	20 882.10 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Autorise Monsieur le Maire à formuler cette demande à Madame le Préfet pour le 15 Janvier 2020 au plus tard,

Autorise Monsieur le Maire à rechercher toute autre possibilité de financement.

Vote : (dont 2 pouvoir(s)) Abstention : 0 voix - Contre : 0 voix - Pour : 19 voix

2020 – 003 - Création d'un poste d'agent de maîtrise : Modification du tableau des emplois communaux.

Le Maire rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

La délibération doit préciser :

1 Attaché	TC	35h00 Mise à disposition 100 % Directrice Centre social
1 Rédacteur Principal 1 ^{ère} classe	TNC	25h00 Secrétariat
1 Adjoint administratif	TNC	30h00 Accueil du public

Filière animation

1 Educateur de jeunes Enfants	TC	35h00 Direction de la SMA
1 Animateur principal 1 ^{ère} classe	TC	35h00 Tps partiel 90 % Animation SMA
1 Adjoint d'animation 1 ^{ère} classe	TNC	28h00 Animatrice SMA

Filière médico-social

1 Auxiliaire de Puériculture Principale de 2 ^{ème} classe	TC	35h00 Animation SMA
---	----	---------------------

Filière technique

1 Agent de maîtrise	TC	35h00 Ateliers
1 Agent de maîtrise	TC	35h00 Ateliers Tps partiel 80%
1 Adjoint principal 2 ^o classe	TC	35h00 Ateliers
1 Adjoint principal 2 ^o classe	TC	35h00 Restaurant scolaire
1 Adjoint technique	TC	35h00 Restaurant scolaire
1 Adjoint technique	TC	35h00 Ateliers
2 Adjoints principaux 2 ^{ème} classe	TNC	30h00 entretien et 28h responsable garderie
1 Adjoint principal 2 ^{ème} classe	TNC	28h00 « ATSEM »
1 Adjoint technique	TNC	29h00 « ATSEM »

Filière sociale

1 ATSEM	TC	35h00 Temps partiel 80%
---------	----	-------------------------

AGENTS NON TITULAIRES PERMANENTS ET NON PERMANENTS

FILIERE	TC/TNC	Nombre d'heures	Emploi/ Fonction.
Grade		Hebdomadaires	

1 CDD	TC	35h	Directrice Générale des Services
1 CDD	TNC	22h	Responsable de la Médiathèque
1 CDD	TC	35h00	Ateliers
1 CDD	TNC	27h00	Ecole
1 CDD	TNC	27h00	Ménage bâtiments

Vote : (dont 2 pouvoir(s)) Abstention : 0 voix - Contre : 0 voix - Pour : 19 voix

2020- 005 - Approbation des statuts du Syndicat Mixte Ouvert « Agence de GEstion et Développement Informatique » (A.GE.D.I).

Pour rappel le syndicat mixte A.GE.D.I. a été constitué par arrêté préfectoral le 22 janvier 1998. Les statuts ont ensuite été modifiés par un arrêté du 16 juin 2011 qui a entériné la transformation du syndicat mixte en syndicat intercommunal ayant pour objet la mutualisation des services informatiques, télématiques et prestations de services portant sur la mise en œuvre des nouvelles technologie et d'accompagnement des collectivités membres dans le fonctionnement et le développement de leur système d'information (NTIC).

Le syndicat a décidé, à la demande de l'administration, de revoir ses statuts. Il est décidé d'adapter la forme juridique aux besoins en passant de syndicat mixte fermé à Syndicat Informatique Mixte Ouvert et de modifier l'objet du syndicat (article 3).

Après approbation des statuts par le comité syndical lors de la séance du 4 décembre 2019, le Syndicat A.GE.D.I. sollicite ses membres afin de délibérer sur le projet de modification statutaire.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- APPROUVE l'ensemble des modifications statutaires et les nouveaux statuts du Syndicat Mixte A.GE.D.I., joint en annexe,
- APPROUVE le passage de syndicat mixte fermé en Syndicat Mixte Ouvert,
- APPROUVE la modification de l'objet du syndicat,
- AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer les démarches nécessaires pour valider les nouveaux statuts du Syndicat informatique A.GE.D.I.

Vote : (dont 2 pouvoir(s)) Abstention : 0 voix - Contre : 0 voix - Pour : 19 voix

Education, solidarité

Travaux

Au chemin du CLAUX, c'est la tranchée qui fait le drain. Voies douces coté Reilhac, les acquisitions foncières sont faites.

Urbanisme, environnement, économie.

Le PLUiH a été adopté à l'unanimité à la CABA.

Questions diverses

- *La salle Sénior se poursuit*
- *Le City Stade se poursuit*
- *M. MURATET finalise la signalétique.*
- *M. ARRESTIER a commandé la dépose des décorations de Noël*
- *Le STOP vers chez M. CHALIER va être remplacé.*
- *M. MURATET souhaite remercier les agents techniques pour la pose des panneaux de covoiturage.*

- *M. LAVAL demande pourquoi ils ont travaillé aussi tardivement pour le City Stade ? M. le Maire répond qu'à cause de la tempête, ils ont été obligés de le terminer pour ne pas que le gazon synthétique s'envole.*

Prochain conseil le 20 Février.

La séance est levée à 21h00

*Le secrétaire de séance
Michel LAVAL*